

Image not found or type unknown



Achat terrain chez un promoteur

Par **devyne**, le **02/06/2014** à **21:35**

Bonjour.

Nous avons acheter il y a un an,un terrain dans un lotissement vendu par un promoteur à 45000 euros de 850 m2

Nous avons vu sur internet que le même promoteur vendait les autres terrains ,à ce jour,d'une superficie de 1000 m2,plus que nous à 35000 euros,soit 10000 euros de moins.

Est ce légal une telle différence ?

Bien cordialement